AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 12-6-71 187547

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88.30.34
88.06.15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

25 F.

SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 129 de JUIN 1971 - LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE-et-LOIRE .... P 28
VENDEE .... P 27
SARTHE - MAYENNE .... P 33

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES - Le vol est commencé depuis le début de la 2ème quinzaine de mai, mais les conditions climatiques ont été très souvent défavorables à l'activité de cet insecte. Toutefois, des oeufs relativement nombreux ont été déposés à la fin de mai et au début de juin. Les températures anormalement basses ont ralenti l'évolution de ces oeufs et leur éclosion ne se produira pas avant la période du 13 au 18 juin dans la Vallée de la Loire. En conséquence :

- dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne et de l'extrême Nord de la Loire-Atlantique, il est inutile d'intervenir pour le moment. Attendre de nouvelles informations de la Station.

- dans les vergers du Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Atlantique (sauf l'extrême Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, il y a lieu d'envisager d'assurer la protection contre le carpocapse dans le courant de la semaine du 14 au 19 juin en fonction de la nécessité du renouvellement de la protection contre la tavelure pour laquelle des indications sont données ci-dessous.

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER - Les projections d'ascospores sont terminées. Des taches, parfois nombreuses dans certains vergers, sont apparues, d'autres doivent encore apparaître jusque vers le 25 juin. La période actuelle continue donc d'être dangereuse. En conséquence :

- dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne et de l'extrême Nord de la Loire-Atlantique, il y a lieu de renouveler la protection conseillée dans la note du 1er juin.

- dans les vergers de Maine-et-Loire, Vendée, Loire-Atlantique (sauf d'extrême Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, un traitement doit être envisagé dans les premiers jours de la semaine du 14 au 19 juin si la dernière protection anti-tavelure a été éliminé par les pluies et n'a pas été renouvelée. Par contre, si la protection anti-tavelure est récente du fait d'un renouvellement, ce traitement pourra être repoussé aux derniers jours de la semaine du 14 au 19 juin.

Ces applications devront alors être mixtes avec celles dirigées contre le carpocapse.

IMPORTANT :

Il est rappelé que durant la période dangereuse actuelle, tout traitement éliminé par les pluies doit être immédiatement renouvelé sans attendre de nouvelles indications de la Station et qu'il est également souhaitable durant les périodes de fortes précipitations et dans les verger où des taches existent, d'augmenter les doses en matière active de fongicides.

OIDIUM DU POMMIER - Il y a lieu de continuer de se méfier de ce parasite. On pourra profiter du traitement anti-tavelure pour assurer la protection contre l'oïdium.

ARAIGNEE ROUGE - Les oeufs d'été sont localement abondants. Il est conseillé de surveiller la reprise d'activité de ce parasite ralentie par les conditions climatiques peu favorables et d'intervenir en cas de nécessité.

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

23

LOIRE-ATLANTIQUE - MAINE-et-LOIRE .... P 29
VENDEE .... P 28
SARTHE - MAYENNE .... P 34

VIGNE

MILDIOU - Les foyers primaires s'étendent lentement. Si le dernier traitement conseillé par la Station dans la note du 4 juin a été éliminé par de violentes pluies d'orage, il y a lieu de renouveler la protection dès que possible.

POMME DE TERRE

MILDIOU -

Dans les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, des foyers sont apparus. Ils risquent de s'étendre à la faveur de nouvelles pluies. Un premier traitement doit donc être effectué sur les variétés qui ne sont pas destinées à un prochain arrachage.

Dans le Nord des départements de la Sarthe et de la Mayenne, le traitement conseillé dans la note du 4 juin doit être renouvelé si la protection a été éliminée par les pluies.

Dans toutes les autres régions, il est inutile d'intervenir pour le moment.

DORYPHORE - On pourra éventuellement profiter du traitement dirigé contre le mildiou pour combattre cet insecte.

CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE l'OIGNON - La protection doit être renouvelée dès réception de cette note.

ALTERNARIA DE LA TOMATE - Cette affection a pris un développement important dans les cultures de plein champ. Un nouveau traitement doit être exécuté dès réception de cette note.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. DIXMERAS.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 10 JUIN 1971.